

**Assemblée générale**

Distr. générale
7 novembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session**Troisième Commission**

Point 117 b) de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme : questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Lettre datée du 7 novembre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom des délégations citées dans l'annexe de la présente lettre, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration prononcée à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la Grande Famine de 1932-1933 en Ukraine (Holodomor).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 117 b) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Valeriy Kuchinsky



**Annexe à la lettre datée du 7 novembre 2003, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Déclaration conjointe des délégations de l'Arabie saoudite, de l'Azerbaïdjan, du Bangladesh, du Bélarus, du Bénin, de la Bosnie-Herzégovine, du Canada, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Géorgie, du Guatemala, de la Jamaïque, du Kazakhstan, de la Mongolie, de Nauru, du Pakistan, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République de Moldova, du Soudan, du Tadjikistan, du Timor-Leste et de l'Ukraine à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la Grande Famine de 1932-1933 en Ukraine (Holodomor)

Dans l'ancienne Union soviétique, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont été victimes des mesures et des pratiques cruelles du régime totalitaire. La Grande Famine de 1932-1933 en Ukraine (Holodomor), qui a coûté la vie à 7 à 10 millions d'innocents, est une tragédie nationale pour le peuple ukrainien. À cet égard, nous prenons note des activités qui ont été organisées, notamment par le Gouvernement ukrainien, pour marquer le soixante-dixième anniversaire de cette catastrophe.

En commémorant le soixante-dixième anniversaire de la tragédie ukrainienne, nous rendons également hommage à la mémoire de millions de Russes, de Kazakhs et de membres d'autres nationalités qui sont morts de faim dans la région de la Volga, dans le Nord-Caucase, au Kazakhstan et dans d'autres régions de l'ancienne Union soviétique, du fait de la guerre civile et de la collectivisation forcée, laissant de profondes cicatrices qui marqueront la conscience des générations futures.

En exprimant notre sympathie aux victimes de la Grande Famine, nous engageons tous les États Membres, l'ONU et ses institutions spécialisées, les organisations internationales et régionales, ainsi que les organisations non gouvernementales, les fondations et les associations à rendre hommage à la mémoire de ceux qui ont péri durant cette période tragique de l'histoire.

Sachant qu'il importe de sensibiliser l'opinion publique aux événements dramatiques de l'histoire de l'humanité pour empêcher qu'ils ne se reproduisent, nous déplorons les actions et les politiques qui ont entraîné d'importantes famines et causé la mort de millions de personnes. Nous n'entendons pas régler nos comptes avec le passé, qui ne peut être changé, mais nous sommes convaincus que le fait de dénoncer les violations des droits de l'homme, de conserver des documents historiques et de rendre leur dignité aux victimes en reconnaissant leurs souffrances guidera les sociétés futures et contribuera à éviter que de telles catastrophes ne se reproduisent. Nous tenons à ce que le plus grand nombre de personnes possible connaissent cette tragédie, estimant que cette prise de conscience renforcera l'état de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.